

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu des délibérations de la séance en date du JEUDI 31 MAI 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le jeudi TRENTE-ET-UN MAI à 19h30, le Conseil municipal de NOISY-LE-GRAND, dûment convoqué par Madame le Maire le 25 mai 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Brigitte MARSIGNY, son Maire en exercice.

Étaient présents :

Mme Brigitte MARSIGNY, Maire, M. Éric ALLEMON, M. Michel AMERICO, Mme Michèle CLAVEAU, Mme Marylise MARTINS, M. Roger ROBINSON, Mme Joëlle HÉLÉNON (à partir de la délibération n° 18/70-1), M. Bernard DELAPLANE, M. Vincent MONNIER (à partir de la délibération n° 18/69), Mme Sylvie HURET, M. Cédric VAURS, M. Richard TESTA, Mme Bellina LEON, Mme Véronique LACHKAR, M. Walid BEN M'HENNI, Mme Paulette BENNIA-PIROLLI, M. Pascal LAGUILLY, adjoints au Maire.

Nombre de membres
composant le
Conseil :
49

Nombre de
conseillers présents
lors de la
séance ou
représentés :

M. Patrice HARDEL, Mme Martine BOUCHER, M. Alain LE PENNEC, M. Jean-Luc FEJAN, Mme Noëlle TEMZI, Mme Nadia GIULIANI, Mme Jacqueline ZATLOUKAL, M. Antoine PIROLLI, Mme Azita MAAFI, M. Serge MINGOT, Mme Sandrine PORRET, Mme Alix SU, Mme Stéphanie RICHARD (à partir de la délibération n° 18/70-1), Mme Assiba ABBACI, M. Henry Cecyl COEZY, conseillers municipaux délégués, M. Michel BARBIERI, M. Charles MALGAT, Mme Mireille LE BLEIS, M. Michel MIERSMAN, M. Michel PAJON (pour la délibération n° 18/68), M. Marc FOUCHY, M. Emmanuel CONSTANT, M. Alain BOURGUIGNAT, Mme Géraldine DAROT, M. Yann MILLERIOUX, conseillers municipaux.

Début de séance : 45

Fin de séance : 48

Excusés représentés :

Mme Pascale COTTE-MORRETON (mandat à Mme Véronique LACHKAR), Mme Joëlle HÉLÉNON (mandat à M. Éric ALLEMON jusqu'à la délibération n° 18/69 incluse), Mme Annie CHUCHERIE (mandat à M. Michel BARBIERI), adjointes au Maire, M. Naïm DHIB (mandat à M. Alain LE PENNEC), conseiller municipal délégué, M. Michel PAJON (mandat à M. Michel MIERSMAN à partir de la délibération n° 18/69), M. Serge ÉPINARD (mandat à M. Marc FOUCHY), Mme Sylvie FIGEL-MARTEL (mandat à M. Alain BOURGUIGNAT), Mme Sana HAMROUNI (mandat à Mme Géraldine DAROT à partir de la délibération n° 18/70-1), conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Vincent MONNIER (pour la délibération n° 18/68), adjoint au Maire, Mme Stéphanie RICHARD (jusqu'à la délibération n° 18/69 incluse), conseillère municipale déléguée, Mme Véronique LECLERC, Mme Sana HAMROUNI (jusqu'à la délibération n° 18/69 incluse), conseillères municipales.

Après l'ouverture de la séance par le Maire, Brigitte MARSIGNY, et l'appel nominal des conseillers présents, il est procédé, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Sandrine PORRET, Conseillère municipale déléguée, est désignée à cette fonction qu'elle accepte.

Madame le Maire ouvre la séance ce jeudi 31 mai 2018 à 19 h40, et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Organisation communale

1- Désignation du secrétaire de la séance du Conseil municipal en date du jeudi 31 mai 2018. (Délibération n° 18/68)

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

Mme Sandrine PORRET, Conseillère municipale déléguée, est désignée à cette fonction qu'elle accepte.

Approuvé à l'unanimité.

2- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du jeudi 5 avril 2018. (Délibération n° 18/69)

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

Approuvé à la majorité.

Finances et commande publique

3- Approbation du compte de gestion établi par le Trésorier principal et du compte administratif du Maire concernant le budget principal de la Commune afférent à l'exercice 2017. (Délibérations n° 18/70-1 et 2)

Rapporteur : M. Michel AMERICO

Le Conseil municipal désigne Monsieur Éric ALLEMON comme président de séance pendant l'examen du compte administratif du Maire pour l'exercice 2017.

Il est constaté la concordance du compte de gestion du Trésorier et du compte administratif du Maire concernant l'exécution du budget de l'exercice 2017 sans réserve ni observation :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Réalisations 2017	112 304 984,70 €	129 007 577,81 €
Résultat de l'exercice 2017		16 702 593,11 €
Excédent 2016, compte 002		18 271 062,41 €
Résultat de clôture 2017		34 973 655,52 €
Section d'investissement		
Réalisations 2017	83 343 576,64 €	73 603 991,39 €
Résultat de l'exercice 2017	9 739 585,25 €	
Excédent 2016, compte 001		15 515 471,76 €
Résultat de clôture 2017		5 775 886,51 €

Le compte de gestion et le compte administratif du Maire pour l'exercice 2017 sont approuvés.

Approuvé à la majorité s'agissant du compte de gestion.

Approuvé, par 36 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions s'agissant du compte administratif, le Maire ayant quitté la salle au moment du vote.

4- Approbation du bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par la Commune, l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) et la société publique locale (SPL) SOCAREN, et afférentes à l'exercice 2017. (Délibération n° 18/71)

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

En application de l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par la Commune, l'EPFIF et la SOCAREN en 2017 est approuvé et est annexé au compte administratif de la Commune afférent à l'exercice 2017.

Approuvé à la majorité.

5- Indexation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). (Délibération n° 18/72)

Rapporteur : M. Michel AMERICO

Les tarifs de la TLPE sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes				Enseignes (non numériques)		
< 50 m ²		> 50 m ²		supérieur à 7 m ² et inférieur ou égal à 12 m ²	entre 12 et 50 m ²	+ 50 m ²
non numériques	numériques	non numériques	numériques			
20,80 €	62,40 €	41,60 €	124,80 €	20,80 €	41,60 €	83,20 €

Il est précisé qu'il est proposé de poursuivre l'application du taux maximum de la catégorie à laquelle la commune appartenait en 2015, et d'appliquer strictement l'indexation réglementaire soit 20,80 €/par m².

Approuvé à la majorité.

6- Fixation des tarifs de vente des espaces publicitaires du guide de la Ville. (Délibération n° 18/73)

Rapporteur : M. Cédric VAURS

Les tarifs de vente des espaces publicitaires du guide de la Ville sont fixés comme suit :

Emplacement	Tarif TTC
2° de couverture	7 800 €
Page 1 (face à la 2° de couverture)	6 000 €
Page 2 (face à l'édito)	6 000 €
Page 4 (face au sommaire)	6 000 €
Page intérieure	3 700 €
Demi-page	2 350 €
Quart de page	1 200 €
1/8 de page	650 €
Page face à la 3° de couverture	4 500 €
3° de couverture	6 000 €
4° de couverture	9 000 €

Une remise professionnelle de 15% pourra être accordée à tout annonceur utilisant un intermédiaire professionnel conformément à la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin ». Une remise de bouclage de 20% pourra être accordée pour faciliter la vente des espaces restés invendus 2 semaines avant la date de clôture de la commercialisation. Une remise de 20% pourra être accordée à une entreprise ou un commerce local(e) implanté(e) à Noisy-le-Grand. Aucune autre remise ne sera applicable. Il ne sera pas possible de cumuler plus de deux de ces remises à la fois.

Approuvé à la majorité.

7- Approbation du contrat type entre la Commune et des entreprises intéressées, relatif au parrainage de celles-ci dans le cadre de la retransmission des matchs de football à l'occasion de la Coupe du monde de la discipline. (Délibération n° 18/74)

Rapporteur : M. Cédric VAURS

La Commune procédera à la retransmission, dans le jardin de l'hôtel de ville, sur un écran géant, des matchs du Mondial de football 2018. Dans ce cadre, il est proposé aux entreprises intéressées un parrainage : en échange d'une contribution au financement de l'opération, la Commune s'engage à faire figurer leurs logos sur différents supports de communication. Le contrat-type y afférent est approuvé.

Approuvé à la majorité.

Foncier et développement territorial

8- Vœu du Conseil municipal relatif à la réalisation du prolongement de la ligne n° 11 du métro de Rosny-sous-Bois à Noisy-Champs et au développement des infrastructures de transport bénéficiant aux communes de l'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Grand Est. (Délibération n° 18/75)

Rapporteur : M. Richard TESTA

Le Conseil municipal émet le vœu suivant :

- enjoindre les services de l'État, d'Île-de-France Mobilités et de la RATP à mener à son terme et dans les meilleurs délais la seconde phase du projet de prolongement de la ligne 11 (de Rosny-Bois-Perrier à Noisy-Champs) dans l'intérêt des habitants de Noisy-le-Grand et à organiser au plus tôt l'enquête publique y afférente et à mener les travaux correspondants de façon concomitante avec ceux de la ligne 16 du Grand Paris Express, pour lesquels des interventions préparatoires ont déjà débuté ;
- autoriser le Maire à appuyer toutes les démarches de l'EPT Grand Paris Grand Est en faveur de la réalisation du prolongement de la ligne 11 de Rosny-Bois-Perrier à Noisy-Champs ;
- solliciter de la part de l'État, de la région Île-de-France, du département de la Seine-Saint-Denis et de l'ensemble des collectivités qui ont vocation à s'y inscrire, la conclusion d'une convention de financement garantissant la réalisation de la seconde phase de prolongement de la ligne 11 ;
- exiger le respect du calendrier initial de réalisation des autres infrastructures de transport prévues à l'échelle de l'EPT Grand Paris Grand Est et notamment de la ligne 16, pour sa section reliant Clichy-Montfermeil à Noisy-Champs.

Approuvé à l'unanimité.

9- Aménagement de l'écoquartier de l'île de la Marne : accord du Conseil municipal sur le principe de réalisation des équipements publics créés dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) dont la maîtrise d'ouvrage lui reviendra. (Délibération n° 18/76)

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

L'accord du Conseil municipal est donné concernant le principe de réalisation, au sein de la ZAC de l'île de la Marne, des équipements publics suivants dont la maîtrise d'ouvrage lui reviendra à titre gratuit :

- les équipements d'infrastructure répondant aux besoins générés par le programme global de construction et nécessaires à la desserte et viabilisation du quartier :
 - la rue 5 menant jusqu'à l'île ;
 - la rue 4 menant de la route de Neuilly au quai de la Rive-Charmente ;
 - les rues 1, 2 et 3 : voies de dessertes internes au quartier ;
 - les venelles publiques ;
 - le parc de 5,6 ha ;
 - les réseaux divers ;
- les équipements de superstructure consistant dans un équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) d'environ 60 berceaux pour répondre aux besoins générés par la ZAC et d'autres besoins complémentaires identifiés.

L'intégration de ces équipements au patrimoine communal se fera sur la base d'une « fiche d'ouvrage » pour chaque équipement, établie au moment de sa remise et comprenant son identification précise et son coût complet hors taxes afin d'intégrer la liste des immobilisations communales.

Le bilan d'opération de la ZAC ne comprend pas à ce stade de participation publique affectée à la réalisation d'un de ces équipements.

Le traité de concession d'aménagement ne prévoit et ne finance en l'état que la réalisation d'un EAJE d'une capacité de 30 berceaux, soit les besoins identifiés pour les logements créés dans le cadre de l'opération. La réalisation d'un EAJE d'environ 60 berceaux au total nécessitera une participation publique dédiée, estimée à ce stade à 1 200 000 €, prise en charge par la Commune et qui devra être intégrée à un avenant au traité de concession.

Approuvé à la majorité.

10- Approbation de l'acquisition d'une emprise de terrain d'environ 55 m² dépendant de la parcelle sise 4, rue René-Navier et cadastrée section AC n° 85. (Délibération n° 18/77)

Rapporteur : Mme Sylvie HURET

Dans le cadre des travaux de requalification de la voirie René-Navier, l'acquisition d'une emprise de terrain d'environ 55 m², à définir après établissement du document d'arpentage, appartenant à Monsieur Gérard MAGRO et dépendant de la parcelle cadastrée section AC n° 85, est approuvée au prix de 15 000 €, la taxe sur la valeur ajoutée n'étant pas applicable, plus 30 500 €TTC pour les frais d'enlèvement de végétaux, de réfection de la clôture et des 2 rampes d'accès existantes et 5 900 €TTC correspondant au coût de déplacement des compteurs.

Approuvé à l'unanimité.

11- Approbation de l'acquisition d'un studio de 22,15 m² (lot 1251) au sein de l'immeuble « Noisy Résidence - bâtiment B » sis 424, rue de la Closerie du Mont d'Est à Noisy-le-Grand et cadastré section BO n° 4. (Délibération n° 18/78)

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

L'acquisition du studio de 22,15 m², occupé, constituant le lot 1251 de l'ensemble immobilier « Noisy Résidence - bâtiment B », appartenant à la société CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE, est approuvée au prix de 59 000 €, plus la TVA applicable le cas échéant.

L'acquisition d'un logement dans cet immeuble « Noisy Résidence » devrait permettre à la Commune de participer et d'associer les propriétaires à la définition d'un projet de rénovation et à la gestion de l'ensemble immobilier.

Approuvé à l'unanimité.

12- Approbation de la cession d'un terrain de 29 m² sis boulevard Jean-Monnet à Noisy-le-Grand et cadastré section BL n° 578. (Délibération n° 18/79)

Rapporteur : M. Vincent MONNIER

La cession au profit de la SCI ACCAG 2018 du terrain susvisé est approuvée au prix de 7 250 euros, plus la TVA applicable le cas échéant. Elle complète la cession des parcelles communales adjacentes d'une surface totale de 8 003 m², approuvée lors du conseil municipal du 19 octobre 2017 afin de permettre au Groupe METIN d'y construire une concession automobile.

Approuvé à la majorité.

13- Approbation de l'échange foncier avec soulte entre une emprise d'environ 440 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée section AO n° 579 et une emprise d'environ 86 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AO n° 578, sises avenue Médéric. (Délibération n° 18/80)

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

La Commune souhaite engager une opération de travaux au sein du quartier des Richardets, afin d'améliorer le fonctionnement du carrefour situé au croisement des rues Paul-Serelle et Roger-Cailteux et de l'avenue Médéric et de créer une nouvelle halle de marché.

Dans ce cadre, l'échange, avec soulte au profit de la Commune, d'une emprise d'environ 440 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée section AO n° 579, avec une emprise d'environ 86 m² appartenant à la société TOTAL Marketing France, à détacher de la parcelle cadastrée section AO n° 578, est approuvée pour une valeur de 260 €/m², plus la TVA applicable le cas échéant.

Approuvé à l'unanimité.

Bâtiments et espaces publics

14- Dénomination du nouveau square sis rue Arthur-Rimbaud à Noisy-le-Grand. (Délibération n° 18/81)

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

Le square nouvellement aménagé d'une superficie de 3 670 m² sis rue Arthur-Rimbaud est dénommé « square Arnaud-Beltrame », en hommage au lieutenant-colonel de gendarmerie tué lors de la prise d'otages qui s'est déroulée à Trèbes, dans le département de l'Aude, le 23 mars 2018.

Approuvé à l'unanimité.

15- Autorisation de démolition totale concernant deux locaux bâtis non utilisés, et partiellement en ruine, localisés allée de la Marne, et situés sur une propriété sise 1, allée de la Grotte à Noisy-le-Grand. (Délibération n° 18/82)

Rapporteur : Mme Michèle CLAVEAU

Afin de permettre une reconstruction de la clôture d'enceinte de la parcelle sise 1, allée de la Grotte et cadastrée section AE n° 337, la démolition d'une partie du bâti partiellement en ruine est approuvée. Cette démolition ne concerne pas le bâtiment principal, mais deux locaux d'une superficie de 188 m² et 59 m² de surface au sol. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les documents et demandes d'autorisation y afférents.

Approuvé à la majorité.

16- Approbation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Commune et la société civile immobilière (SCI) NOISY-LE-GRAND GALLIENI relatif à la détérioration par elle de trottoirs situés mail Gallieni, avenue Émile-Cossonneau et rue Jean-Vaquier à Noisy-le-Grand. (Délibération n° 18/83)

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

Un protocole d'accord transactionnel est conclu avec la SCI NOISY-LE-GRAND GALLIENI afin qu'elle verse 120 000 euros à la Commune pour compenser la détérioration des trottoirs situés mail Gallieni, avenue Émile-Cossonneau et rue Jean-Vaquier, à la suite du programme immobilier qu'elle a réalisé dans ce secteur.

Approuvé à l'unanimité.

17- Fixation des tarifs de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public communal par un camion-vente. (Délibération n° 18/84)

Rapporteur : M. Vincent MONNIER

Les tarifs de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public communal par les camions-vente (dont font partie les food-trucks) sont approuvés comme suit :

	Tarif	Base
Camion-vente	20 €	par ½ journée (maximum 4h) pour les installations annuelles
	35 €	par jour pour les installations annuelles
	55 €	par jour à l'occasion d'événements ponctuels

Approuvé à la majorité.

Éducation et enfance

18- Attribution de subventions à des écoles communales au titre du financement des projets du parcours éducatif artistique et culturel (PEAC) pour l'année scolaire 2017/2018. (Délibération n° 18/85)

Rapporteur : Mme Sylvie HURET

Une subvention est versée pour l'année scolaire 2017/2018 aux établissements scolaires menant des projets dans le cadre du PEAC, pour un montant global de 2 451 € comme suit :

Écoles	Intitulé du Projet	Hors REP	REP
École maternelle Coteaux	Rencontre autour du conte	315 €	
École maternelle Paul-Serelle	Les Arts du paysage à l'école	245 €	
Ecole maternelle Alexandre-Dumas	Recup' Art		481 €
École élémentaire Joliot-Curie	École et cinéma : un projet fédérateur et transdisciplinaire	1 010 €	
École élémentaire Georges-Brassens	Réalisation d'un film d'animation		400 €

Les subventions seront versées aux organismes de gestion des coopératives des écoles concernées.

Approuvé à l'unanimité.

19- Attribution de subventions aux écoles communales participant à la démarche « École sans écran » pour l'année 2018. (Délibération n° 18/86)

Rapporteur : Mme Sylvie HURET

Dans la poursuite de l'action en faveur de la parentalité sur le thème de l'omniprésence des écrans dans la vie des familles, une aide financière d'un montant de 200 € est versée, pour l'année 2018, par projet entrant dans le cadre de l'opération « École sans écran », à chacune des écoles élémentaires suivantes : Gavroche, Jules-Ferry, Van-Gogh, Hauts-Bâtons, ainsi qu'à l'école maternelle Hauts-Bâtons. Les subventions seront versées aux organismes de gestion des coopératives scolaires.

Approuvé à l'unanimité.

Politique de la ville

20- Approbation de la répartition des subventions municipales attribuées aux associations au titre de la politique de la ville pour l'année 2018. (Délibération n° 18/87)

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

Des subventions sont attribuées au titre de la politique de la ville pour l'année 2018, comme suit :

Porteurs	Dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville	Dans le cadre de conventions pour l'accès au droit	Total
ACAN	500 €		500 €
ADIE	1 000 €		1 000 €
ADESI	1 000 €		1 000 €
AJPN	4 000 €		4 000 €
ATD Quart-Monde	3 430 €		3 430 €
Crée ton avenir	1 500 €		1 500 €
IAPS	3 000 €		3 000 €
ICE	3 500 €		3 500 €
J-PROJECT	3 000 €		3 000 €
Mieux Lire - Mieux Écrire	2 700 €		2 700 €
NJS	1 000 €		1 000 €
Noisy-Liens	3 000 €		3 000 €
P2I	10 500 €		10 500 €
PIMMS	7 500 €		7 500 €
PROXITE	2 500 €		2 500 €
TAE	3 000 €		3 000 €
URBAN Déco	2 000 €		2 000 €
CIDFF 93		8 140 €	8 140 €
SOS Victimes		7 755 €	7 755 €
APCE		6 000 €	6 000 €
ADIL 93		6 300 €	6 300 €
TOTAL	53 130 €	28 195 €	81 325 €

Approuvé à l'unanimité.

Sport

21- Information du Conseil municipal sur le rapport relatif aux conditions d'exécution de la délégation de service public pour la gestion du centre aquatique les Nymphéas, au titre de l'exercice 2016 et couvrant la période de la DSP correspondante, soit du 1er janvier au 31 août 2016. (Délibération n° 18/88)

Rapporteur : M. Serge MINGOT

Il est pris acte du compte rendu d'activité de la délégation de service public pour la gestion du centre aquatique les Nymphéas du 1^{er} janvier au 31 août 2016, communiqué par la société ESPACE RÉCRÉA. Le site a été géré par cette société conformément aux engagements souscrits dans le contrat et le résultat économique de la gestion est positif.

Au titre de la fréquentation, la société ESPACE RÉCRÉA a réalisé les objectifs contractuels avec plus de 204 000 entrées, soit un taux de réalisation de 96 % par rapport aux prévisions. Les objectifs contractuels ont été dépassés pour les abonnements et l'accueil des scolaires à la suite notamment de l'ouverture de classes. 20 700 entrées ont été réalisées pour les scolaires et plus de 5 900 entrées pour les clubs. La fréquentation du public (hors abonnement) représente 50 % de la fréquentation sur la période. Les abonnements pèsent pour 31%.

Il ressort de l'enquête de satisfaction menée en 2015 que les usagers sont principalement satisfaits du personnel et de la halle bassins, de l'accueil, des accès aux espaces et des horaires d'ouvertures. Les points à améliorer sont les formules d'abonnement ainsi que la tarification.

Sur le plan économique, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 210 000 €, dont plus de 551 000 € d'entrées « tout public » (35 % du chiffre d'affaires) et plus de 378 000 € d'abonnement (47 % du chiffre d'affaires). Les activités représentent plus de 208 000 € (17 % du chiffre d'affaires).

Les dépenses se sont élevées à plus de 1 000 000 €, le poste le plus important étant les charges de personnel (552 000 €), les fluides (136 000 €), la maintenance et l'entretien (200 000 €).

La Commune a versé au titre de la compensation des contraintes de service public 147 000 € et a reçu au titre de l'intéressement aux résultats 4 600 €

Globalement, un excédent de 136 000 € est constaté sur la période de janvier à août 2016. L'importance de cet excédent s'explique par l'intégration dans la période des journées estivales et l'exclusion de la fin d'année, moins productive de recettes.

Il est pris acte dudit rapport.

Culture

22- **Approbation des tarifs relatifs à la mise à disposition des salles du cinéma municipal le Bijou. (Délibération n° 18/89)**

Rapporteur : Mme Marylise MARTINS

a) Mise à disposition lors de séances privées commerciales

Il s'agit de la mise à disposition d'une salle pour projection privée dans le cadre d'une séance commerciale d'un film ayant un visa d'exploitation, avec billetterie, acquittement de diverses taxes et partage des recettes avec le distributeur.

	Tarifs
Séance privée en salle 1	1 461,60 €
Séance privée en salles 2 et 3	615 €
Supplément pour les films 3D en salle 1	630 €
Supplément pour les films 3D en salles 2 et 3	205 €

Ces tarifs incluent la présence d'un opérateur-projectionniste. Un supplément de 2,50 € par fauteuil sera appliqué pour les projections privées d'une séance commerciale d'un film en 3D.

b) Mise à disposition de salles

Il s'agit de la mise à disposition d'une salle pour la tenue de conférences, colloques et réunions, incluant la possibilité de diffuser des contenus non commerciaux. Il y a lieu d'appliquer des catégories de tarifs horaires, établies selon la valeur commerciale des créneaux de location :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
de 8h à 14h	A	A	A	A	B	B	B
de 14h à 20h	A	A	A	A	A	C	C
de 20h à 00h	B	B	B	B	C	C	C

Tarif A = tarif de base ; tarif B = tarif médian ; tarif C = tarif plafond

Tarifs horaires TTC :

	Capacité	Tarif A	Tarif B	Tarif C
Salle 1	246 + 6*	150 €	200 €	300 €
Salle 2	79 + 3*	100 €	150 €	200 €
Salle 3	79 + 3*	100 €	150 €	200 €

Les salles seront louées pour un minimum de 2 heures consécutives. Toute mobilisation d'un opérateur-projectionniste en tant que régisseur attiré à l'événement est facturée 50 € TTC/ heure, y compris pour les essais préalables.

Approuvé à la majorité.

23- **Fixation des tarifs des places de spectacles de la Villa Cathala à compter de septembre 2018 et approbation des conditions générales de vente y afférentes. (Délibération n° 18/90)**

Rapporteur : Mme Marylise MARTINS

Les tarifs des spectacles organisés à la Villa Cathala sont maintenus et fixés comme suit à compter de septembre 2018 :

	Tarif pour les Noiséens	Tarif pour les Non-Noiséens
Tarif unique	10 €	16 €

Aucun échange de billets n'est autorisé. À titre exceptionnel, des échanges de billets peuvent être effectués pour une autre représentation au même tarif ou à un tarif supérieur, dans la limite des places disponibles.

Aucun billet n'est remboursable sauf annulation d'un spectacle ; à la suite d'une erreur technique interne au service ; sauf décès, maladie grave ou hospitalisation du titulaire du billet ou d'un proche, sur présentation d'un justificatif.

Approuvé à la majorité.

Ressources humaines

24- **Approbation d'une convention avec le centre interdépartemental de gestion (CIG) portant adhésion à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire (MPO). (Délibération n° 18/91)**

Rapporteur : M. Éric ALLEMON

La conclusion d'une convention avec le CIG de la Petite Couronne en vue de l'adhésion de la Commune à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire (MPO) est approuvée. L'objectif de la MPO est de permettre à la Commune et à ses agents de parvenir, dans le cadre de certains litiges de la fonction publique territoriale listés à l'article 1^{er} du décret n° 2018-101 du 16 février 2018, à une solution amiable, grâce à l'intervention d'un médiateur indépendant. La MPO doit favoriser, dans un contexte budgétaire contraint, un traitement plus rapide et moins onéreux de ces litiges. Ladite convention s'appliquera pour les litiges portant sur les décisions concernées nées à compter du 1^{er} septembre 2018 et sera conclue jusqu'à la fin de la période d'expérimentation (4 ans).

Approuvé à l'unanimité.

25- Création d'un comité technique (CT) et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) communs à la Commune et au centre communal d'action sociale (CCAS) et approbation de leur composition selon le principe de la parité numérique. (Délibérations n° 18/92-1 et 2)

Rapporteur : M. Éric ALLEMON

Dans le cadre des élections professionnelles du 6 décembre 2018, et après avis favorable des organisations syndicales consultées le 23 janvier 2018, il est décidé, comme pour les élections 2014 le maintien d'un CT et d'un CHSCT communs à la Commune et au CCAS ; la fixation du nombre de représentants du personnel à 7 (CT) et 4 (CHSCT) ; le paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de la Commune et du CCAS ; et le recueil obligatoire de l'avis du collègue employeur.

Approuvé à l'unanimité.

26- Mise en place du régime indemnitaire afférent au cadre d'emplois des gardes champêtres. (Délibération n° 18/93)

Rapporteur : M. Éric ALLEMON

Le régime indemnitaire pour les agents titulaires, stagiaires ou contractuels relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres est créé selon les modalités suivantes :

- création d'une indemnité spéciale mensuelle de fonction, dont le montant correspondra à un pourcentage du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence), dans la limite maximum de 20 % ;
- création d'une indemnité d'administration et de technicité (IAT), dont le montant moyen annuel sera calculé par application d'un coefficient multiplicateur d'ajustement, compris entre 0 et 8, à un montant de référence annuel fixé par grade par arrêté ministériel du 14 janvier 2002 et susceptible d'évoluer en fonction de la valeur du point d'indice ;
- création d'une indemnité relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Le versement, ou non, de l'indemnité spéciale mensuelle, ainsi que celui de l'IAT, seront soumis à l'appréciation de l'autorité territoriale en fonction de la manière de servir de l'agent.

Approuvé à la majorité.

27- Modification du tableau des effectifs du personnel permanent. (Délibération n° 18/94)

Rapporteur : M. Éric ALLEMON

Le fonctionnement des services communaux requiert qu'au sein du tableau des effectifs 15 postes budgétaires soient créés au titre de l'année 2018. Parmi ces 15 postes, seuls 2 postes sont concernés par une création à proprement parler.

2 postes sont créés comme suit :

- création d'un poste d'adjoint technique pour la fonction d'agent spécialisé des écoles maternelles dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire ;
- création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs au sein du service des Accueils de la direction de la Proximité avec les Noiséens dans le cadre d'un reclassement.

5 postes sont créés pour des besoins de remplacement :

- création d'un poste d'attaché territorial à la direction de la Communication en raison d'un détachement ;
- création d'un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à la direction des Bâtiments en raison d'un détachement ;
- création d'un poste de rédacteur à la direction de la Communication en raison d'un congé sans traitement ;

- création d'un poste d'adjoint administratif au sein de la direction de l'Urbanisme en raison d'un congé maladie de longue durée ;
- création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs au sein du service Restauration Intendance Économat en raison d'une mutation dans le cadre de la création des unités de pilotage (UP).

Un poste d'animateur est créé à la direction de l'accueil de loisir des Coteaux à la suite de la réussite à un concours.

À la suite de diverses mobilités internes ou externes, les supports budgétaires de 7 postes sont ajustés comme suit :

- création d'un poste d'adjoint administratif au Service Restauration Intendance Économat et de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à l'école de musique et de danse Maurice-Baquet, à la direction des Finances et au cabinet du Maire, en contrepartie de la suppression de deux postes de rédacteur et de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe dans ces mêmes services ;
- création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques au Service des espaces verts à la suite d'une mutation à l'EPT et suppression en contrepartie d'un poste d'agent de maîtrise ;
- création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques au sein du service Exploitation des bâtiments en contrepartie de la suppression d'un poste d'adjoint technique au sein de ce même service ;
- création d'un poste dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux en contrepartie de la suppression d'un poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe à la direction de l'Environnement et de l'Espace public.

Approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire

28- Information du Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. (Délibération n° 18/95)

Rapporteur : Mme Brigitte MARSIGNY

Il est pris acte des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, tel que retranscrit dans le tableau ci-annexé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 31 mai 2018 à 23h52.

Le Maire,

Brigitte MARSIGNY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 31 MAI 2018

**Tableau des décisions du Maire prises en application de l'article
L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales**

N°	Date	Thème	Intitulé
102	19/03/2018	Bâtiments et espaces publics	Passation d'un avenant n° 3 au marché n° 2016-032 relatif aux travaux de rénovation de la halle du marché du centre-ville conclu avec L'ENTREPRISE LOÏ, s'agissant du lot n° 1 portant sur les travaux de gros-œuvre, doublage, menuiserie bois, plafonds et revêtements de sols.
103	19/03/2018	Organisation communale	Renouvellement d'une concession décennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
104	19/03/2018	Bâtiments et espaces publics	Passation des marchés n° 2017-064-01 et n° 2017-064-02, selon une procédure adaptée, respectivement avec les sociétés GUILBERT PROPLETE et SONETRAL, relatifs au nettoyage des vitres et des verrières des bâtiments communaux.
105	19/03/2018	Organisation communale	Renouvellement et conversion d'une concession trentenaire au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
106	21/03/2018	Sécurité et tranquillité publiques	Passation du marché n° 2018_005, selon une procédure adaptée, avec la société ALTETIA, relatif à la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des opérations de réseau multiservice et de vidéoprotection.
107	21/03/2018	Bâtiments et espaces publics	Passation du marché n° 2018_012, selon une procédure adaptée, avec le groupement d'entreprises PARCOURS CONSEIL (mandataire) / CABINET TAJ / MCPF CONSEIL, relatif à la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et la gestion d'un centre équestre.
108	21/03/2018	Organisation communale	Renouvellement et conversion d'une concession trentenaire au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
109	21/03/2018	Organisation communale	Attribution d'une concession trentenaire au columbarium du cimetière Saint-Sulpice de Noisy-le-Grand.
110	21/03/2018	Finances et commande publique	Modification du lieu d'affectation de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement du produit des redevances pour la location et la mise à disposition de salles et locaux municipaux de la Ville de Noisy-le-Grand.
111	21/03/2018	Bâtiments et espaces publics	Passation du marché n° 2017-081, selon une procédure adaptée, avec la société BATIMENT INDUSTRIE RESEAUX (B.I.R.), relatif à la rénovation et à la mise en sécurité de la galerie technique du centre régional urbain (CUR) sise à Noisy-le-Grand.
112	22/03/2018	Organisation communale	Renouvellement d'une concession décennale au columbarium du cimetière Saint-Sulpice de Noisy-le-Grand.
113	21/03/2018	Bâtiments et espaces publics	Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2016-032 relatif aux travaux de rénovation de la halle du marché du centre-ville conclu avec la société ATELIER BOIS ET CIE, s'agissant du lot n° 2 portant sur les travaux de la charpente métallique et la métallerie.

N°	Date	Thème	Intitulé
114	21/03/2018	Ressources humaines	Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2014-037 relatif à la location et à l'entretien des vêtements de travail conclu avec la société M.A.J. ELIS.
115	22/03/2018	Petite enfance	Passation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement n° 2016-256 conclue entre la Commune et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis relative au versement de la prestation de service dite « relais assistants maternels ».
116	23/03/2018	Organisation communale	Attribution d'une concession décennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
117	04/04/2018	Bâtiments et espaces publics	Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2017-020-01 relatif à l'entretien ménager des locaux municipaux conclu avec le groupement d'entreprises ARC-EN-CIEL TERTIAIRE (mandataire) / ARC-EN-CIEL ENVIRONNEMENT, s'agissant du lot n° 1 portant sur l'entretien ménager des locaux administratifs et techniques municipaux.
118	28/03/2018	Organisation communale	Attribution d'une concession trentenaire au columbarium du cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
119	28/03/2018	Finances et commande publique	Création d'une régie de recettes relative à l'encaissement des recettes liées au paiement du forfait post-stationnement automobile sur le territoire de la Commune.
120	04/04/2018	Éducation et enfance	Passation du marché n° 2017_068, selon une procédure adaptée, avec la société BERLITZ Marne-la-Vallée, relatif à l'organisation de cours de langues étrangères au sein de l'école municipale des langues de Noisy-le-Grand.
121	28/03/2018	Vie associative et vie des quartiers	Demande de subvention auprès de la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis au titre de la préfiguration comme centre social de la maison pour tous du Champy à Noisy-le-Grand.
122	23/03/2018	Logement et habitat	Passation d'une convention relative à l'occupation à titre temporaire d'un pavillon de type F3, sis 214, rue Pierre-Brossolette à Noisy-le-Grand.
123	18/04/2018	Bâtiments et espaces publics	Passation des marchés n° 2018_001_01, 2018_001_02 et 2018_001_03, selon une procédure adaptée, respectivement avec les sociétés EUROVIA, INEO INFRA SNC, ET MABILLON, relatifs aux travaux de création d'un parvis paysager et de réfection des cours d'écoles pour les groupes scolaires Joliot-Curie et Robert-Desnos.
124	06/04/2018	Organisation communale	Passation du marché n° 2017-030, selon une procédure adaptée, avec la société AGORASTORE, relatif à la mise à disposition d'une solution dématérialisée de mise en vente de biens mobiliers des services de la Commune.
125	04/04/2018	Bâtiments et espaces publics	Passation des marchés n° 2017-110-01 à n° 2017-110-04, selon une procédure adaptée, respectivement avec les sociétés ENVIROMAT, DUPORT 95 et KARCHER, relatifs à l'acquisition d'équipements pour le service des espaces verts.
126	28/03/2018	Finances et commande publique	Modification des modalités de règlement de la régie d'avances de la direction de l'Administration générale.
127	05/04/2018	Organisation communale	Renouvellement et conversion d'une concession cinquantenaire au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
128	06/04/2018	Organisation communale	Renouvellement d'une concession trentenaire au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.

N°	Date	Thème	Intitulé
129	10/04/2018	Organisation communale	Renouvellement et conversion d'une concession cinquantenaire au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
130	10/04/2018	Organisation communale	Attribution d'une concession trentenaire au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
131	10/04/2018	Organisation communale	Renouvellement d'une concession décennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
132	24/04/2018	Solidarité	Passation d'un contrat avec l'association Crésus Île-de-France relatif à la tenue de permanences d'information, au conseil et à l'accompagnement de personnes en situation d'impayés ou de surendettement.
133	06/04/2018	Éducation et enfance	Fixation des tarifs des études surveillées, des séjours vacances, des classes d'environnement, de l'école municipale des langues et de la restauration scolaire pour les enfants et de la restauration pour les adultes.
134	16/04/2018	Organisation communale	Passation du marché n° 2017-071, selon une procédure adaptée, avec la société TORRASPAPPEL MALMENAYDE, relatif à la fourniture de papier reprographie destiné aux services municipaux.
135	10/04/2018	Foncier et développement territorial	Passation d'une convention avec la société par actions simplifiée (SAS) LE PANIER DE MAMIE portant autorisation d'occupation temporaire d'un bien communal situé 1, mail Colonel-Rémy, et cadastré section CN n° 227 pour 5 003 m ² , AZ n° 465 pour 2 177 m ² , AZ n° 1 pour 364 m ² , et AZ n° 466 pour 433 m ² .
136	23/04/2018	Organisation communale	Renouvellement et conversion d'une concession trentenaire au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
137	23/04/2018	Organisation communale	Attribution d'une concession décennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
138	25/04/2018	Éducation et enfance	Passation des marchés n° 2018_006_01 à 2018_006_03, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, respectivement avec les sociétés PAPETERIES PICHON S.A.S. et LIBRAIRIE FOLIES D'ENCRE SAS LA PRIMEUR DE LIRE, relatifs à l'acquisition de manuels scolaires, ouvrages de récompense et livres.
139	20/04/2018	Bâtiments et espaces publics	Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2016-012 relatif à la réalisation de travaux neufs de voirie conclu avec le groupement d'entreprises TOUZET / EUROVIA ILE DE FRANCE.
140	23/04/2018	Organisation communale	Transfert de la concession n° 5126 dans le cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
141	23/04/2018	Organisation communale	Attribution d'une concession décennale au columbarium du cimetière Saint-Sulpice de Noisy-le-Grand.
142	23/04/2018	Organisation communale	Attribution d'une concession trentenaire au cimetière Saint-Sulpice de Noisy-le-Grand.
143	18/04/2018	Organisation communale	Passation du marché n° 2018_033, selon une procédure négociée, avec la société WEBCOMPETENCE, relatif à la prestation d'hébergement, de maintenance et de leurs prestations associées pour le logiciel Planète RH.
144	25/04/2018	Logement et habitat	Passation du marché n° 2017-084, selon une procédure adaptée, avec le groupement d'entreprises CITEMETRIE et DVT-UP, relatif à la mission de mise en œuvre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC).

N°	Date	Thème	Intitulé
145	26/04/2018	Organisation communale	Attribution d'une concession décennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
146	30/04/2018	Bâtiments et espaces publics	Passation du marché n° 2018_013, selon une procédure adaptée, avec le groupement d'entreprises ESPELIA S.A.S. (mandataire) / S.A.R.L. MISSION H2O, relatif à la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et la gestion du stade de tennis Suzanne-Lenglen.
147	26/04/2018	Organisation communale	Renouvellement et conversion d'une concession trentenaire au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
149	30/04/2018	Bâtiments et espaces publics	Passation du marché n° 2017-104, selon une procédure adaptée, avec la société ABIOLAB - ASPOSAN, relatif à la réalisation de mesure des polluants, effectuée au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur.
150	30/04/2018	Organisation communale	Renouvellement d'une concession décennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
151	27/04/2018	Organisation communale	Passation d'un avenant n° 2 au marché n° 2015-063 relatif à la souscription d'un contrat d'assurance portant sur la flotte automobile de la Commune et ses risques annexes, conclu avec la société SMACL ASSURANCES.
152	27/04/2018	Organisation communale	Passation d'un avenant n° 1 au marché n° DO-2017-01 relatif à la souscription d'un contrat d'assurance dommages-ouvrage pour les risques liés à la construction de la Maison de la justice et du droit et de la Maison des associations, conclu avec le groupement d'entreprises SARRE ET MOSELLE (mandataire du groupement) / CBL INSURANCE EUROPE (cotraitant) / ACS (cotraitant).
153	02/05/2018	Organisation communale	Renouvellement et conversion d'une concession trentenaire au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
154	02/05/2018	Organisation communale	Attribution d'une concession trentenaire au cimetière Saint-Sulpice de Noisy-le-Grand.
155	03/05/2018	Organisation communale	Attribution d'une concession décennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
156	02/05/2018	Organisation communale	Renouvellement d'une concession trentenaire au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.
157	03/05/2018	Culture	Passation d'une convention entre la Commune et l'association Mister Mali France Indeme Afrique relative à la mise à disposition, à titre temporaire, de salles au sein de l'Espace Michel Simon, dans le cadre de l'organisation d'un spectacle programmé le 3 mai 2018.
158	04/05/2018	Organisation communale	Renouvellement d'une concession décennale au cimetière Nouveau de Noisy-le-Grand.